

ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

APPEL A CANDIDATURES 2024

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Territorial / Départemental de golf de Seine-Saint-Denis aura lieu **le jeudi 31 octobre de 19h30 à 20h au golf de Rosny sous Bois**

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- **Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;**
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : **1974 licenciés dont 420 féminines soit 21,28%**.

En application des articles 3 et 5 du Règlement Intérieur du Comité chaque liste devra comporter au moins **3** membres dont **au moins 21,28% de femmes**. Soit pour 3 à 6 membres : 1 femme, de 7 à 11 membres : 2 femmes, etc...

Le nombre de siège réservés aux femmes éligibles et devant figurer sur chaque liste qui sera déterminé par rapport au pourcentage départemental total de licenciées féminines selon les statistiques de l'année précédente et sans considération d'âge. Le nombre de sièges sera arrondi à l'unité supérieure en cas de décimale supérieure à 0.4 dans le calcul de ce pourcentage.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen* :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- **Au plus tard le jeudi 3 octobre 2024 à 23h59.**

***L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes**

- par email à **cdgolf93@gmail.com** - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées.
- ou par courrier : **Comité Départemental de Golf de Seine-Saint-Denis 12 rue Raspail 93110 Rosny sous Bois**

5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le 25/06/2024

Jusqu'au 3 octobre 2024